

Pôle communication  
Tél. : 24 65 42

Vendredi 3 mars 2017

## COMMUNIQUÉ

### **Des importations frauduleuses de végétaux interceptées par le SIVAP à Tontouta**

En provenance des Philippines via Brisbane, trois professionnels de l'agriculture ont été interceptés par le service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP) à leur arrivée à Tontouta. Les agents ont découvert des graines, des plants, des greffons et des fruits frais en quantité importante qui étaient dissimulés dans les bagages de ces trois voyageurs ou dans les habits qu'ils portaient sur eux. Aucun d'eux n'avait déclaré ces produits végétaux.

L'archipel des Philippines abrite de très graves maladies et de nombreux ravageurs des espèces fruitières tropicales. Ainsi les fruits frais interceptés pouvaient contenir des œufs ou des stades immatures d'espèces de mouches des fruits non présentes en Nouvelle-Calédonie, comme par exemple *Bactrocera dorsalis*, l'une des plus dangereuses au monde.

Les greffons d'agrumes peuvent véhiculer le chancre citrique et le greening, très graves maladies bactériennes de dégénérescence non présentes en Nouvelle-Calédonie. L'introduction de ces maladies et ravageurs entraînerait la destruction des vergers et des productions fruitières locales et par conséquent constituerait un désastre économique.

Ces infractions, totalement inacceptables, sont d'une très grande gravité d'autant qu'elles ont été perpétrées par des professionnels parfaitement au courant des risques et des conséquences de tels actes. Des procès-verbaux ont été dressés. Ces personnes encourent des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 180 000 F par produit.

Le président du gouvernement, en charge du secteur de l'agriculture, condamne l'irresponsabilité des contrevenants et tient à saluer le professionnalisme des équipes du SIVAP impliquées dans la surveillance sanitaire aux frontières et garantes de la protection environnementale de l'archipel et du développement économique des filières agricoles, indispensables pour améliorer notre autosuffisance alimentaire.